

Handicap et citoyenneté

Jean-Pierre DEGIVES

« Ensemble, ensemble, même si l'on est différent »¹ Ces premières paroles de la chanson de Pierre RAPSAT résument bien une des dimensions importantes du projet éducatif de l'enseignement catholique. Cela ne va pas toujours de soi. Vivre avec l'autre, différent, cela s'apprend.

Lors de la dernière Université d'été, **Michel DUPUIS** rappelle : « *La diversité, ce n'est pas fait simplement par les goûts, les couleurs ou les opinions politiques. C'est aussi fait par les états de santé. Et c'est un élément tout à fait majeur.* »² Qu'en est-il dès lors des enfants, des adultes en situation de handicap en matière de vivre ensemble ? La société leur reconnaît-elle une égale condition à celle de tous en matière de citoyenneté ?

Un problème de justice sociale non résolu

« Aujourd'hui, il y a trois problèmes de justice sociale non résolus, dont la négligence dans les théories existantes semble particulièrement problématique [...] D'abord, il y a le problème de rendre justice aux personnes ayant des déficiences physiques et mentales. Ces personnes sont des individus, mais ils n'ont pas encore été inclus, dans les sociétés existantes, comme des citoyens sur une base d'égalité avec les autres citoyens. »³ Difficile de nier cette sentence de **Martha NUSSBAUM**, la philosophe politique américaine. **Stéphane LEYENS** et **Michel MERCIER** confirment : « *L'attention publique portée aux questions de justice sociale eu égard aux personnes handicapées reste très faible par rapport, par exemple, à celle qui est portée à la situation des minorités ethniques ou religieuses.* »⁴ En fait, en quels termes se

pose la question de la citoyenneté pour les personnes en situation de handicap ?

Les approches du phénomène du handicap

La première caractéristique est statistique : le phénomène du handicap touche une minorité de citoyens : +/- 500 000 en Belgique, 50 millions au sein de l'Union européenne, 500 millions à l'échelle mondiale. C'est bien une minorité, mais significative. Cette donnée confère un caractère d'« outsiders » aux personnes en situation de handicap. Elles sont différentes, pas dans la norme, voire considérées comme déviantes. Donc, toujours un peu non pas à côté du « normal », mais en-dessous.

Par ailleurs, le phénomène du handicap peut correspondre à deux approches différentes :

- *l'approche médicale et individuelle* : elle renvoie aux attributs de la personne. En matière de citoyenneté, différente des autres, la personne en situation de handicap devra s'adapter aux mécanismes démocratiques existants. Dans cette approche, le paradigme est l'insertion de bénéficiaires-usagers ;

- *l'approche sociale* : le handicap est le résultat d'une interaction entre l'individu et son environnement. Aujourd'hui encore, interaction essentiellement négative : les citoyens en situation de handicap sont confrontés tous les jours à un environnement qu'ils n'ont pas créé eux-mêmes, qui, pour une bonne part, n'a pas été créé pour eux, et auquel ils contribuent peu. En matière de citoyenneté, les

nombreux obstacles qu'ils rencontrent, tant physiques que psychologiques, sont le handicap principal. Dans cette approche, le paradigme est l'inclusion sociale de bénéficiaires-experts.

Quels enjeux ?

« *Tout l'enjeu de l'évolution actuelle est donc de pouvoir inscrire la dynamique d'émancipation au sein de l'expérience sociale. Il s'agit donc de prendre en compte la situation effective des individus en soulignant la continuité entre la dépendance, l'interdépendance et l'autonomie. À cette fin, la théorie des capacités développée par Amartya SEN et Martha NUSSBAUM offre la possibilité d'évaluer la mesure dans laquelle une société donne la réelle opportunité à chacun de s'épanouir.* »⁵ Autrement dit : quelle réelle opportunité de s'épanouir la société offre-t-elle aux citoyens en situation de handicap ? Deux réponses :

- d'une part, il s'agit de supprimer les obstacles qui empêchent l'exercice d'une citoyenneté responsable que ce soit en matière de droits, d'infrastructures, de revenus, de regards de leurs concitoyens... L'objectif est qu'ils puissent transformer les ressources, y compris les ressources spécifiques liées à leurs situations, en projet de vie ;

- d'autre part, il s'agit de les mettre en état de mobiliser une capacité d'agir à la



mesure de leur handicap, en les inscrivant dans un processus d'apprentissage qui y conduise. Ce doit être particulièrement l'ambition de l'environnement scolaire.

Les TIC comme outils de citoyenneté

Ce n'est pas la panacée universelle. En même temps, les Technologies de l'information et de la communication (TIC) peuvent être des outils de citoyenneté... ou non.

En effet, le risque est réel que les citoyens en situation de handicap soient du mauvais côté de la fracture numérique. Les TIC contribuent alors à l'exclusion plutôt que l'inclusion, et cette situation entrave l'accès à la citoyenneté. Mais les TIC peuvent aussi être des ressources précieuses dans trois domaines :

- celui de la réadaptation fonctionnelle : « *Les interfaces sont de plus en plus simples, et elles se manient tels des objets de la vie réelle ; on parle aujourd'hui d'interfaces intuitives. À ce titre, les écrans tactiles représentent une avancée majeure, l'interaction se déroulant directement sur*

l'affichage. Ce côté très intuitif associé à la suppression de la manipulation du pointeur via la souris permet donc d'envisager leur utilisation par des personnes porteuses d'un handicap mental, même important. »⁶ Elles permettent d'adapter l'ergonomie « homme-machine » à la spécificité « personne en situation de handicap-machine » ;

- comme outils d'expression pour les personnes déficientes mentales, que ce soit comme aides à la vie quotidienne ou comme ressources pour participer aux réseaux sociaux ou pour exprimer ses choix, ses émotions, ses expériences. Les TIC peuvent conduire ainsi à plusieurs formes d'expression artistique ;

- comme outils d'expression citoyenne. Les TIC permettent aux personnes déficientes sensorielles d'accéder, par exemple, à des enquêtes d'opinion ou aux réseaux sociaux. C'est le cas des vidéos,

des émissions de télévision, des questionnaires... en langue des signes pour les personnes sourdes, ou des tablettes et smartphones tactiles pour les non-voyants.

Martha NUSSBAUM a raison : l'accession à une pleine citoyenneté, pour la personne en situation de handicap, reste un problème. Cependant, l'approche du handicap s'inscrit de plus en plus dans une perspective d'inclusion sociale. Et les ressources, notamment les TIC, pour y parvenir se multiplient. Peut-être l'obstacle le plus résistant est-il notre regard sur nos concitoyens en situation de handicap... ■

1. Pierre RAPSAT, *Ensemble*, album « Dazibao », 2001
 2. Michel DUPUIS, *Apprendre à vivre ensemble comme enseignants : la gestion d'une équipe éducative dans sa diversité*, conférence à l'Université d'été de l'enseignement catholique, 19 août 2016
 3. Martha C. NUSSBAUM, *Frontiers of Justice*, The Belknap Press, Cambridge (MA), 2006, pp. 1-2
 4. Stéphane LEYENS, Michel MERCIER, « Handicap, citoyenneté et inclusion sociale », *La Revue Nouvelle*, n°3/2016, p. 30. Ce numéro consacre son dossier à cette thématique. Nous y faisons largement écho dans cet article.
 5. *La Revue Nouvelle*, art. cit., p. 38
 6. *La Revue Nouvelle*, art. cit., pp. 41-42